

FMA GROUP

Société par actions simplifiée au capital de 28.644.674 euros
Siège social : 8-14 avenue de l'Arche, Immeuble Colisée Gardens, ZAC Danton, 92400 Courbevoie
849 571 369 RCS Nanterre
(la « **Société** »)

EXTRAIT DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE CONSTATÉES DANS UN ACTE SOUS SEING PRIVÉ EN DATE DU 4 MARS 2026

[...]

DÉCISION N°1

[...]

DÉCISION N°2

Constatation de la démission du président de la Société – Nomination d'un nouveau président de la Société en remplacement du président démissionnaire

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance de la lettre par laquelle Monsieur Ludovic Dumont a informé l'Associé Unique de la Société de sa décision de démissionner de son mandat de président de la Société,

prend acte de la démission de Monsieur Ludovic Dumont et décide de nommer Synex FMA Holding, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 8-14 avenue de l'Arche, Immeuble Colisée Gardens, ZAC Danton, 92400 Courbevoie, immatriculée sous le numéro 100 697 291 RCS Nanterre, en qualité de nouveau président (le « **Président** »).

L'Associé Unique décide que la nomination de Synex FMA Holding en qualité de Président prend effet immédiatement et pour une durée indéterminée. Les fonctions de Président ne seront pas rémunérées.

L'Associé Unique prend acte de ce que Synex FMA Holding a d'ores et déjà déclaré accepter son mandat de Président et que Synex FMA Holding ne fait l'objet d'aucun empêchement, incapacité, interdiction ou incompatibilité susceptible de lui interdire d'accéder audit mandat.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

DÉCISION N°3

Refonte des statuts

L'Associé Unique, avoir pris connaissance du projet de Statuts Refondus :

- (i) approuve article par article puis dans son intégralité les Statuts Refondus, et
- (ii) prend acte que la forme, la dénomination sociale, la durée, l'objet social de la Société ne sont pas modifiés.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

DÉCISION N°4

[...]

DÉCISION N°5
Pouvoirs en vue des formalités légales

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie certifiée conforme des présentes à l'effet de remplir toutes formalités légales de publicité.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent extrait de l'acte sous seing privé qui, après la lecture, a été signé par le Président et par Synex FMA Holding pour acceptation des fonctions de président.

De convention expresse valant convention sur la preuve, il a été convenu de signer électroniquement le présent extrait, conformément aux dispositions des articles 1366 et suivants du Code civil.

SYNEX FMA HOLDING Représentée par Monsieur Ludovic Dumont	Signé par :  A4C8718C64BA4FC...
---	--

Bon pour acceptation des fonctions de Président

SYNEX FMA HOLDING Représentée par Monsieur Ludovic Dumont	Signé par :  A4C8718C64BA4FC...
---	--